

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 6 NOVEMBRE 2014

Année scolaire : **2014-2015**

Numéro de séance : **2**

Date de transmission de la convocation aux membres : **20 OCTOBRE 2014**

1^{ère} convocation (oui/non) : **OUI**

2^{ème} convocation (oui/non) : **NON**
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **Jean-Guy MARET**

Secrétaire de séance : **Nicolas TRANQUARD**

Quorum (13 ou 16) : **13**

Nombre de présents : **22**

Ordre du jour

I * VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

- Bilan de la rentrée 2014
- Actions éducatives
- Projet d'EPS

II * FONCTIONNEMENT GENERAL

- Résultats des différentes élections
- Mise en place des différents conseils et commissions
- Absence du directeur adjoint et fonctionnement
- Personnels de région (Absences - Nouveaux personnels nommés)
- Adaptation du calendrier scolaire 2014-2015
- Bilan exercices d'évacuation
- Travaux en cours
- Conventions

III * VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

- Proposition des tarifs hébergements, découpage des trimestres et remise d'ordre
- Vente de cycles : proposition de tarification
- DBM pour information
- Prélèvement sur fonds de roulement pour vote
- Proposition de tarifications diverses
- Projets de voyages et de sorties 2014-2015 et chartes des voyages et des sorties
- Concession de logement pour nécessité absolue de service
- Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés
- Modalités de remboursement des frais de déplacement

IV * QUESTIONS DIVERSES

- Annexes (nombre : 3 – titre : Règlement intérieur du CA - Résultat des élections - Différents commissions et conseils)
- Motions [nombre – titre]

PRESENCE au CONSEIL

Séance du jeudi 6 novembre 2014

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P [x]	A[x]	E[x]	Nom - Prénom	P[x]	A[x]	E[x]
A D M I N I S T R A T I O N	Chef d'établissement	MARET Jean-Guy	X						
	Proviseur ou principal adjoint	WUYTS Eric			X	MAGNARD Pierre	X		
	Gestionnaire	BILLAUDEAU Patricia	X						
	Chef des travaux	BORIES Serge	X						
	Directeur adjoint de la SEGPA								
E L U S L O C A U X	Collectivité de rattachement	MARMIN Valérie	X						
	Groupement de communes	JARDIN Florence							
	Commune siège	CHAUVET Odile							
	Commune siège								
PERSONNALITE QUALIFIEE		BARDY Marie-LUCE	X						
P E R S O N N E L S D E L , E T	Personnels d'enseignement	PATRIER Stéphane	X						
		GARRIBOTTO Jean-Paul	X						
		SIREUIL Estelle	X						
		TRANQUARD Nicolas	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé								
		PIGNON Franck	X						
		BILLON Emmanuelle			X				

A B L I S S E M E N T		ARDOUIN Catherine	X						
	P A R E N T S D , E L E V E S	Parents d'élèves	SERVANT Valérie	X					
			GIRARD Patricia	X					
			GONNET Corinne	X					
			HUGUET Nathalie	X					
			LIEGE Manuella	X					
	e t E L E V E S	Elèves	BASQUE Christine	X					
			TETE Julien	X					
			POTIER Heyvan	X					

[☐] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Le président du Conseil d'Administration ayant constaté que le quorum était atteint ouvre la séance à 17h35.

Monsieur TRANQUARD Nicolas (représentant les personnels d'enseignement) accepte d'assurer le secrétariat de séance.

M. MARET propose d'adopter le compte-rendu du précédent Conseil d'Administration.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

Le compte-rendu du précédent Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.

17h40 : arrivée de M. Franck PIGNON

M. MARET fait lecture de l'ordre du jour du présent Conseil d'Administration en ajoutant un point concernant les tarifs de vente des vélos de l'établissement et propose son adoption.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

L'ordre du jour du Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité. (annexe1)

M. MARET rappelle le règlement intérieur du conseil d'administration et insiste sur le droit de réserve incombant à chaque membre de l'assemblée. (annexe 2)

I - VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

➤ Bilan de la rentrée 2014

M. MARET présente tout d'abord au Conseil d'Administration les effectifs de l'établissement niveau par niveau pour un total de 180 élèves. Il relève que les garçons sont plus nombreux que les filles (110 contre seulement 70). Il fait ensuite la présentation de la réussite aux examens : 69% au niveau du CFG, 87% pour le CAP ATMFC, 50% pour le CAP MBC et 100% pour les apprentis. M. MARET ajoute que, suite à son invitation, Monsieur le Recteur de l'Académie de Poitiers et M l'Inspecteur Académique, directeur académique des services de l'Education Nationale viendront remettre les diplômes de CFG et de CAP aux lauréats dans l'établissement. M. MARET fait ensuite un point sur les affectations post 3^{ème} : sur 14 élèves de 3^{ème}1 : 6 sont inscrits en CAP dans l'établissement (5 en CAP ATMFC et un en CAP MBC) et un est inscrit en CAP APR. Pour les 3^{ème} 2 : 4 élèves sont inscrits en CAP à l'EREA (un en ATMFC et 3 en MBC) et 1 est inscrit en LP en CAP vente multi spécialités. Au final, à la fin du mois d'août, 18 élèves restaient sans solution. M. MARET explique cela par la quantité importante d'élèves n'ayant fait qu'un seul vœu d'orientation, à l'EREA. Il remercie les parents pour la confiance accordée à l'établissement mais souhaite qu'un travail soit mené dans le domaine de l'orientation post 3^{ème} pour que davantage de vœux hors établissement puissent être faits.

➤ Actions éducatives

M. MARET fait lecture au Conseil d'Administration des activités éducatives proposées par les enseignants-éducateurs. Il pointe particulièrement la richesse et la diversité des activités proposées (manuelles, culturelles, sportives et artistiques).

➤ Projet EPS

M. MARET présente au Conseil d'Administration le projet d'Education Physique et Sportive (EPS) afin de mettre en avant sa finalité et ses objectifs. Il annonce que l'EPS « a pour finalité de former un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué ». Il explique que ce projet est construit en cohérence avec le projet d'établissement. Mme CHAUVET, représentante de la municipalité, en tant qu'ancienne sportive et dirigeante, se réjouit de telles propositions qui permettent d'éviter que le sport ne soit délaissé. Elle souligne l'importance de l'EPS pour la construction des élèves et rappelle son engagement pour permettre aux élèves de l'établissement d'assister à différentes manifestations sportives. M. MARET fait lecture au Conseil d'Administration de la programmation des activités pour les collégiens et les lycéens. Il insiste particulièrement sur la natation et sur la compétence du socle commun « savoir nager ». Cette priorité nationale est mise en œuvre dans l'établissement lors de trois créneaux à la piscine de la Ganterie.

II – FONCTIONNEMENT GENERAL

➤ **Résultats des différentes élections (annexe 3)**

M. MARET présente au Conseil d'Administration les résultats aux différentes élections. Il regrette la faible participation des familles avec seulement 26% de participation malgré la mise en place du vote par correspondance. Il souhaite que l'établissement effectue un travail pour améliorer les choses dans ce domaine. M. MARET présente également les élus au Conseil de Vie Lycéenne, les délégués de classe et de dortoir. Il termine en rappelant que depuis l'année dernière, 2 élèves sont élus au Conseil Communal des Jeunes du Grand Poitiers (CCJ).

Mme LIEGE, représentante élue des parents d'élèves, demande la parole pour questionner M. MARET et le conseil d'Administration sur la façon dont sont définis les statuts de titulaire et de suppléant pour les parents d'élèves. M. MARET lui répond que les listes sont constituées en fonction des vœux des parents candidats et que, lorsque ces derniers ne donnent pas de précision, les premiers à répondre sont proposés comme titulaires et les suivants comme suppléants. Il ajoute qu'il est possible que ce système crée un déficit entre les représentants des internes et des demi-pensionnaires (les courriers n'arrivant pas chez les parents en même temps) et qu'il pourra être modifié à l'avenir.

➤ **Mise en place des différents conseils et commissions**

M. MARET détaille les différents conseils et commissions.

Le conseil de discipline (annexe 4)

Il présente dans un premier temps le conseil de discipline en rappelant les articles R511-20 et suivants du Code de l'Education qui rappelle notamment que le Conseil de Discipline est automatiquement saisi si un membre du personnel est victime de violence physique. Suite aux échanges, les rôles sont répartis.

La commission éducative (annexe 5)

M. Maret fait ensuite lecture au Conseil d'Administration du rôle de la commission éducative qui est défini par l'article R511-19-1 du Code de l'Education : « Elle participe notamment à la recherche d'une réponse éducative personnalisée s'agissant des élèves dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement. Elle assure, par ailleurs, le suivi de l'application non seulement des mesures de prévention et d'accompagnement mais également des mesures de responsabilisation. Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires. Elle doit favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée ». Suite aux échanges, les rôles sont répartis.

La commission permanente (annexe 6)

M. MARET présente ensuite le fonctionnement et le rôle de la Commission Permanente. Il demande au Conseil d'Administration de donner délégation à la Commission Permanente de l'établissement pour traiter les questions concernant :

- les orientations relatives à la conduite du dialogue avec les parents d'élèves ;
- le programme de l'association sportive de l'établissement ;

- les modalités de participation au plan d'action du groupement d'établissements pour la formation des adultes auquel l'établissement adhère, le programme annuel des activités de formation continue et d'adhésion de l'établissement à un groupement d'intérêt public ;
- la programmation et les modalités de financement des voyages scolaires ;
- toute question en vertu des lois et règlements en vigueur ainsi que celles ayant trait à l'information des membres de la communauté éducative et à la création de groupes de travail au sein de l'établissement ;
- les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves, les modalités générales de leur participation à la vie scolaire ;
- les questions relatives à l'hygiène, à la santé ou à la sécurité ;
- la définition, dans le cadre du projet d'établissement et, le cas échéant, des orientations de la collectivité territoriale de rattachement en matière de fonctionnement matériel, toutes actions particulières propres à assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'établissement et une bonne adaptation à son environnement ;
- l'adoption d'un plan de prévention violence.

Suite aux échanges, les rôles sont répartis .

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

La délégation de pouvoir à la Commission Permanente est adoptée à l'unanimité.

La commission d'Education pour la santé et la citoyenneté (annexe 7)

M. MARET poursuit en présentant la Commission d'Education pour la Santé et la Citoyenneté (CESC). Il ajoute qu'il fait de cette commission un de ses objectifs prioritaire puisque cette commission n'est pas été réunie lors des deux dernières années scolaires. Il explique les missions de la CESC et propose à quelques membres du Conseil d'Administration de donner plusieurs exemples d'actions menées dans ce cadre. Mme ARDOUIN, représentante des personnels de santé et infirmière de l'établissement présente le projet « sexplorateur » mené avec les classes de CAP et qui vise à faire découvrir aux adolescents les centres ressources de l'agglomération pour ce qui concerne la sexualité (CIDAG, planning familial...). M. PATRIER, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation évoque une visite au tribunal. M MARET annonce également la venue d'un juge des enfants dans l'établissement le 24 novembre 2014. Il termine en faisant part de son souhait de voir la création d'une Commission Restauration, émanation de la CESC, constituée du chef de cuisine, d'enseignants de classes et d'internat et d'élèves, qui pourrait travailler sur les repas et l'hygiène alimentaire. Suite aux échanges, les rôles sont répartis.

18h35 : départ de M. Franck PIGNON

A l'occasion de la constitution de cette commission, Mme CHAUVET questionne le Conseil d'Administration à propos de la présence d'une représentante administrative de la Région, Mme WIERRE, en plus de Mme MARMIN. M. MARET explique qu'il s'agit d'une nouveauté dans la constitution des Conseils d'Administration des EPLE. Mme CHAUVET fait alors part de ses craintes au Conseil d'Administration quant à l'attribution d'un droit de vote à une représentante

administrative de la collectivité de tutelle : elle craint que cela ne provoque un désengagement de l'élu et une augmentation des pouvoirs de l'administration.

La commission d'hygiène et sécurité (annexe 8)

M. MARET termine la présentation des différents conseils et commissions par la Commission d'Hygiène et Sécurité (CHS) qui est chargée « de faire toutes propositions utiles au Conseil d'Administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement et notamment dans les ateliers ». Suite aux échanges, les rôles sont répartis.

18h45 : arrivée de Mme Valérie MARMIN

➤ **Absence du directeur adjoint et fonctionnement**

M. MARET annonce l'absence de longue durée de M. WUYTS (probablement jusqu'à la fin de l'année scolaire) et se félicite de l'arrivée de M. MAGNARD, son remplaçant.

➤ **Personnels de région (absences – nouveaux personnels nommés)**

M. MARET annonce au Conseil d'Administration la nomination de M. Franck PIGNON comme chef de cuisine et de Mme Chrystelle BRUGIER en tant qu'agent. Il regrette des problèmes de remplacements récurrents et ne souhaite plus avoir à solliciter la Région à plusieurs reprises pour obtenir des remplaçants. Mme BILLAUDEAU déplore quant à elle que les contractuels tournent en permanence sur différents établissements : cela prend beaucoup de temps de former, chaque fois, ces nouveaux personnels. Mme MARMIN affirme la volonté de la Région de lutter contre l'absentéisme récurrent de certains personnels, notamment ceux proches de la retraite. M. BORIES constate qu'à l'EREA, cet absentéisme ne concerne pas seulement les personnels en fin de carrière. Mme LIEGE pense que les jeunes n'ont plus envie de travailler, ce à quoi M. MARET répond que les agents exercent un métier difficile, avec des contraintes, et qu'il ne faut pas tirer de conclusions générales à partir de quelques exemples. M. TRANQUARD rapporte l'exemple de la situation des repas du soir pour les internes : les agents qui doivent normalement être trois, sont bien souvent seulement deux et exceptionnellement seul. Il y a peu de temps une telle situation s'est produite et M. MARET a été contraint de servir le repas tandis que M. TRANQUARD faisait la plonge. Ce dernier insiste sur le fait que le manque de personnel implique des moments de flottement et des perturbations dans le cadre habituel des élèves qui peuvent être rapidement perturbés par ce genre de situation.

➤ **Adaptation du calendrier scolaire 2014-2015**

M. MARET présente une proposition à soumettre à la Direction Académique pour l'organisation des journées portes ouvertes des 13 et 14 mars 2015. Il propose que le temps de travail des élèves et des personnels lors de ces deux jours soit compensé par une récupération le vendredi 15 mai 2015 (vendredi de l'ascension).

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Le principe de demander une adaptation du calendrier scolaire à la Direction Académique est adopté à l'unanimité.

➤ **Bilan exercices d'évacuation**

M. MARET explique le fonctionnement des trois exercices annuels : lors du premier les personnels et les élèves sont prévenus, pour le deuxième, seuls les personnels sont avertis et enfin pour le troisième, personne ne dispose de l'information. Il annonce que le premier exercice s'est très bien déroulé et fait une petite mise au point concernant l'évacuation des ateliers MBC. Il rappelle qu'il n'est pas suffisant de compter les élèves mais qu'il est impératif de procéder à un appel nominatif. M. BORIES rappelle à Mme MARMIN qu'un bâtiment n'est toujours pas raccordé au système de sécurité incendie (infirmerie - club santé - vestiaire). Mme MARMIN s'engage à faire de nouveau remonter l'information.

➤ **Les travaux en cours**

M. MARET présente les travaux en cours de réalisation : la rénovation des façades et du bardage de l'externat. Il précise que les travaux sont actuellement arrêtés car l'entreprise qui les réalise demande un bilan amiante. Les travaux des vestiaires des agents sont également en attente du rapport amiante.

➤ **Conventions**

M. MARET annonce la mise en place d'une convention pour que les familles puissent utiliser les chèques vacances pour payer les séjours.

III – VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

➤ **Proposition des tarifs hébergements, découpage des trimestres et remise d'ordre**
(annexe 9)

M. MARET présente les propositions de tarifs pour la restauration. M. PATRIER relève une augmentation sensible de la demi-pension (plus de 20 euros). Mme BILLAudeau répond que l'établissement est encore près de 200 € moins cher qu'un autre EREA de la Région Poitou-Charentes. Elle explique également le nouveau fonctionnement par trimestre.

Mme LIEGE interroge M. MARET sur la remise d'ordre en cas de stage. M. MARET répond qu'une remise d'ordre est possible en cas d'absence à partir du 6^{ème} jour, avec certificat médical et à la discrétion du chef d'établissement. M. BORIES complète la réponse de M. MARET en expliquant que cette remise est automatique pendant les stages, la convention faisant foi. M. MARET annonce que la présence en stage doit être effective et peut être vérifiée.

Votants : 21 Pour : 16 Contre : 5 Abstentions : 0

La proposition de tarifs restauration est adoptée.

➤ **Vente de cycles**

M. MARET explique que la Région vient d'affecter à l'établissement une dotation exceptionnelle de près de 10 000 € pour le renouvellement de son parc de 30 VTT. Il remercie Mme MARMIN pour avoir fait remonter les besoins et obtenu ce financement. M. TRANQUARD explique qu'une discussion est actuellement en cours avec différentes grandes enseignes de matériel de sport pour obtenir le tarif le plus avantageux. Il ajoute qu'une demande de participation à la taxe d'apprentissage a été introduite dans les négociations. M. MARET propose la vente des 29 anciens vélos au tarif de 20, 30 ou 40 € selon l'état. D'autres matériels sont également en vente comme des jantes double paroi pour 20 €, des pneus pour 5 € et des paires de patins de frein pour 3 €. M. TRANQUARD explique qu'il s'agit de matériel neuf qui doit être vendu car il est inadapté aux nouveaux vélos (passage de roues de 26 pouces à 27,5 pouces et de freins V-brake à freins à disque). M. MARET propose au Conseil d'Administration de voter ces tarifs de vente.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Les tarifs de vente des cycles et petits matériels sont adoptés à l'unanimité.

➤ **DBM**

Mme BILLAUDEAU propose une régularisation du budget avec la suppression de 2 lignes sur lesquelles il n'y avait aucune dépense (dotation culture).

➤ **Prélèvement sur fonds de roulement**

M. MARET explique au Conseil d'Administration que la situation financière de l'établissement est difficile. Actuellement, une demande a été faite à la Région pour solliciter des dotations supplémentaires à hauteur de 45 000 € pour finir l'année civile. Lors d'une réunion récente avec services de la Région une proposition pour puiser dans les fonds de roulement a été faite. M. MARET précise que cette situation difficile ne résulte pas d'un problème de mauvaise gestion de la part de ses prédécesseurs mais de différentes dépenses imprévues comme notamment celles liées à une fuite de 20 m³ d'eau chaude par jour pendant plusieurs mois. Il propose que l'établissement fasse un effort conséquent de 29 000 € mais il manquera encore 20 000 €. Une nouvelle demande équivalente sera faite à la Région. M. MARET précise qu'il a rendez-vous à la Région dès le 7 novembre 2014. Si le Conseil d'Administration accepte le prélèvement de cette somme de 29 000 € sur les fonds de roulement, il restera 18 294 € soit 16 jours de fonctionnement. Mme BILLAUDEAU explique que cela est vraiment très peu, l'usage étant d'avoir au minimum 60 jours de fonctionnement. M. MARET termine en expliquant qu'il dispose d'un budget de 145 000 € pour 2015 au lieu des 176 000 € nécessaires. Dès lors, il exprime ses craintes d'un dépassement budgétaire sur tous les chapitres. Il précise que budget est largement amputé par près de 21 000 € de créances de familles non recouvrées.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Le prélèvement sur fonds de roulement est adopté à l'unanimité.

➤ **Propositions de tarifications diverses** (annexe 10)

M. MARET présente différents tarifs concernant la vente de ferraille, d'objets confectionnés, et le prix des photocopies.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

La proposition de tarifications diverses est adoptée à l'unanimité.

19h45 : départ de Mme Odile CHAUVET

➤ **Projets de voyages et de sorties 2014-2015 et chartes des voyages et des sorties**
(annexe 11)

M. MARET présente au Conseil d'Administration les différents projets de voyages et de sorties. Il relève que beaucoup d'entre eux sont gratuits. Il explique que cela est une nécessité puisqu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des subventions et que l'établissement essaie de solliciter les familles de manière modérée. Mme LIEGE interroge le Conseil d'Administration sur la mise en place de l'aide au permis de conduire avec les cours de code de la route. M. MARET et Mme BILLAUDEAU répondent conjointement que celle-ci doit être votée par la Région le 12 décembre 2014.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

Les projets de voyages et de sorties sont adoptés à l'unanimité.

M. MARET propose ensuite au Conseil d'Administration d'adopter trois modifications concernant la charte des sorties et voyages scolaires :

- 2.7 : A l'issue de l'action, un bilan pédagogique et financier sera transmis au chef d'établissement et présenté au conseil d'administration

- 4.7 : ..., via le site public de l'EREA

- 6.3 : ..., après accord du chef d'établissement

MM. TRANQUARD et PATRIER expriment leur désaccord quant à l'emploi du terme « pédagogique » pour le bilan à transmettre à la Région. Ils estiment, en effet, qu'en tant qu'enseignants, ils ne doivent rendre des comptes dans le domaine pédagogique qu'à leur Ministère de tutelle. M. MARET, s'il comprend la remarque des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, explique que cette mention est obligatoire si l'établissement souhaite continuer à percevoir des financements régionaux pour ses voyages et sorties. Mme MARMIN fait alors lecture au Conseil d'Administration du texte régissant cette demande qui évoque un « bilan financier et compte-rendu de réalisation ». Ces termes mettant tous les membres du Conseil d'Administration d'accord, le changement est approuvé.

M. PATRIER interroge M. MARET sur la possibilité de faire des visites (notamment de chantiers ou d'entreprises) organisées au dernier moment suite et des propositions imprévues. M. MARET répond que « le CA a compétence pleine et entière pour voter toute sortie » et qu'il n'est donc pas envisageable de passer outre son autorisation. Il évoque cependant la possibilité d'envisager ces sorties comme des chantiers école. M. PATRIER regrette cet impératif qui pénalise grandement les élèves de CAP. Les professeurs du secteur MBC demandent s'il est

possible de mettre en place une convention pour la visite de toute entreprise à toute date. M. MARET répond que la question peut être envisagée sans toutefois pouvoir apporter de réponse certaine pour le moment.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

Les modifications de la charte des voyages et des sorties et de ses annexes sont adoptées à l'unanimité.

➤ **Concession de logement pour nécessité absolue de service**

M. MARET informe le Conseil d'Administration qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, M. Vincent DUFOUR bénéficiera d'un logement à l'EREA et cela par nécessité absolue de service.

➤ **Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés**

Mme MARET demande l'autorisation du Conseil d'Administration pour pouvoir passer des marchés.

Votants 20 Pour 20 Contre 0 Abstention 0

La délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés est adoptée à l'unanimité.

➤ **Modalités de remboursement des frais de déplacements**

Mme MARET présente au Conseil d'Administration les modalités de remboursement des frais de déplacement. Il rappelle que les véhicules de l'établissement doivent être utilisés en priorité.

IV – QUESTIONS DIVERSES

➤ **Vitesse excessive aux alentours de l'établissement**

A de multiples reprises lorsqu'il accueille les élèves à la grille de l'établissement le matin, M. MARET constate une vitesse excessive de certains véhicules aux abords de l'établissement. Comme M. PERRIER avant lui, il envisage la possibilité de demander l'installation de ralentisseurs afin de sécuriser davantage l'entrée et la sortie des élèves. Dans cette optique, il regrette l'absence de Mme CHAUVET et laisse le Conseil d'Administration réfléchir à cette possibilité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h10.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Nicolas TRANQUARD

Jean-Guy MARET